



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 13/02/2026

Envoi le : 24/02/2026

Publication le : 24/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Gilles FERRAND Adjoint au Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 17

Absents : 11

Pouvoirs : 06

Votants : 23

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET,
Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame Lyn FAIPOUX,
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_02-BF



DEL N° 03/03/2026-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET VILLE

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au vote du Compte Administratif,

Après avoir désigné Monsieur Gilles FERRAND Adjoint au Maire comme Président de séance et ce conformément aux dispositions des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix POUR et 6 voix CONTRE :

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2025 tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

**TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET COMMUNE**

RUBRIQUES	2025		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES			
*EXERCICE N (A)	1 143 331.56 €	5 671 511.06 €	6 814 842.62 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1	632 671.48 €		632 671.48 €
SOUS TOTAL (B)	1 776 003.04 €	5 671 511.06 €	7 447 514.10 €
RECETTES			
*EXERCICE N (A1)	1 140 220.36 €	6 084 539.85 €	7 224 760.21 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1		565 202.14 €	565 202.14 €
SOUS TOTAL (B1)	1 140 220.36 €	6 649 741.99 €	7 789 962.35 €
RÉSULTATS			
*EXERCICE N (A1-A)	- 3 111.12 €	413 028.79 €	409 917.67 €
*GLOBAL DE CLOTURE (B1-B)	- 635 782.68 €	978 230.93 €	342 448.25 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,



Gilles FERRAND

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **18 MARS 2026**
Par sa transmission en Préfecture le : **18 MARS 2026**
Et sa publication le site internet de la commune le : **18 MARS 2026**
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_02-BF

